## Règlement de facture huissier

Par Joseph005

Bonjour, j'ai sollicité dans le cadre de l'aide juridictionnelle un huissier dans une affaire. Après avoir contacté l'huissier je lui envoi les documents concernant cette affaire. Après leurs recherches qui a durée un certain temps je reçois de la part de l'huissier un courrier de facture me faisant comprendre qu'au titre de l'aide juridictionnelle l'état ne prends pas en charge les formalités effectuées : réquisition de renseignements auprès DDFIP pour un montant de 25.80?. Je voulais donc savoir si cela était normal.

Merci d'avance pour vos éventuelles réponses.